



2023, un budget primitif de 7 millions d'euros

Adopté en Conseil municipal le 27 mars dernier, le budget primitif regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues au cours de l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre, de spécialité et de sincérité.

Réalisé d'après le Débat d'Orientations Budgétaires, **ce budget répond aux volontés de :**

- ↳ Contenir les dépenses de fonctionnement (charges courantes), tout en maintenant un bon niveau de qualité de services rendus aux Plumergatais
- ↳ Poursuivre un programme d'investissement dynamique
- ↳ Poursuivre une politique de stabilité fiscale et tarifaire
- ↳ Optimiser les recettes par la recherche de financements extérieurs
- ↳ Maintenir un faible niveau d'endettement

Ainsi, le budget primitif 2023 s'élève à 7 170 061 €, dont 3 602 418 € pour la section de fonctionnement et 3 567 643 € pour la section d'investissement.

Ces deux sections structurent le budget primitif, avec d'un côté la gestion des affaires courantes (fonctionnement) et de l'autre les opérations ayant vocation à préparer l'avenir de la commune (investissement). **Il est maîtrisé et tient compte d'un contexte économique et financier inédit, notamment en matière de taux d'inflation.**

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté une dépense moyenne de 676 € / habitant, contre 612 € en 2021.



FONCTIONNEMENT 3,6 M €

DÉPENSES 3 602 418 €	RECETTES 3 602 418 €
CHARGES GÉNÉRALES 827 050 €	PRODUITS DES SERVICES GESTION COURANTE 300 000 €
DÉPENSES DE PERSONNEL 1 714 806 €	IMPÔTS ET TAXES 1 886 164 €
AUTRES CHARGES COURANTES 625 101 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 1 134 328 €
INTÉRÊTS DE LA DETTE 40 843 €	AUTRES PRODUITS (dont remboursement charges personnel) 74 000 €
AUTRES CHARGES ET PROVISIONS POUR TRAVAUX 31 500 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS 5 000 €
OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 232 000 €	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 2 000 €
AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL 131 118 €	REPORT RÉSULTAT 2022 200 926 €

Équilibres budgétaires et financiers 2022

INVESTISSEMENT 3,5 M €

DÉPENSES 3 567 643 €	RECETTES 3 567 643 €
REMBOURSEMENT DE LA DETTE 178 500 €	AFFECTATION RÉSULTAT 2022 450 000 €
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 1 518 894 €	SUBVENTIONS, DOTATIONS 308 200 €
OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 457 700 €	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 687 700 €
DÉPENSES ENGAGÉES RESTANT À RÉALISER 1 412 549 €	RECETTES ENGAGÉES RESTANT À RÉALISER 349 872 €
	AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL 131 118 €
	REPORT RÉSULTAT 2022 1 640 753 €

Principales dépenses de fonctionnement

FRAIS DE PERSONNEL

ACHATS POUR CHARGES GÉNÉRALES

Denrées alimentaires, électricité, gaz, eau, carburant, produits d'entretien, assurances, maintenance des matériels, entretien de terrains et bâtiments, animations enfance jeunesse et culture...

AUTRES CHARGES

Subventions aux associations et écoles, participations Mériadec Villages, indemnités élus

DÉPENSES DIVERSES, PROVISIONS POUR TRAVAUX, DÉPENSES IMPRÉVUES

regroupent les charges exceptionnelles et les atténuations de produits.

REMBOURSEMENT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

53%

26%

19%

1%

1%

Principales ressources mobilisables

En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

LES RECETTES DE NATURE FISCALE

La fiscalité constitue la principale ressource. Elle intègre la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les pylônes...

COFINANCEMENTS en provenance de l'État, de la région, du département, de la Caisse d'Allocations Familiales, ... une pluralité d'acteurs qui permet un apport de ressources à la commune

RECETTES TARIFAIRES : tout service public a un coût et est, en partie seulement, couvert par le prix fixé par le Conseil municipal. Les déficits sur les services restauration scolaire et enfance jeunesse sont supportés par le budget de la commune. Le déficit global annuel de la restauration scolaire 2021/2022 s'est ainsi élevé à 221 900 €.

PRODUITS EXCEPTIONNELS ET REVENUS DES IMMEUBLES : remboursements sur sinistres

REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE PERSONNEL : arrêt maladie, congés maternité, congés longue durée, accidents de services, ...

56%

33%

9%

1%

1%

Principaux équipements prévus en 2023

En maintenant sa capacité d'autofinancement à un bon niveau, la commune peut continuer à investir pour le développement des services à la population. Le programme d'équipement 2023 s'élève à 1 518 894 € et sera entièrement autofinancé.

Département	DT	VILLE	Communes		BOIS D'YVREUX		Taux de variation	Taux de constat
			Montant	%	Montant	%		
TP 2018			25,03	2,88	22,04	0,100	12,15	%
TP 2019			34,23	2,88	29,24	0,100	12,16	%
TP 2020			1643	49	1645	1645	1645	1149
TP 2021			900		900	900	900	
TP 2022								
TP 2023								
TP 2024								
TP 2025								
TP 2026								
TP 2027								
TP 2028								
TP 2029								
TP 2030								

* 1608 en 2018

+7,1%

REVALORISATION GOUVERNEMENTALE

Chaque année, la base fiscale est réévaluée par le **Gouvernement**. Cette augmentation influe par conséquent sur le montant de vos taxes. Pour 2023, le taux de revalorisation est de + 7,1 %.

La municipalité n'a pas modifié ses taux d'imposition depuis 11 ans.

SALLE DE SPORTS
Architecte + Sondage terrain
150 000 €

ÉCOLE ARLEQUIN BLEU
Isolation + Sanitaires
130 000 €

MAIRIE
Isolation extérieure
75 000 €

EAUX PLUVIALES
Bassin d'orage - Lézardage lhuel
50 000 €

PISTE CYCLABLE
Cheminement piéton
40 000 €

POLICE MUNICIPALE
Bureau
SERVICES TECHNIQUES
Matériels
35 000 €

MÉDIATHÈQUE
Mobiliers + Matériel
17 000 €

ÉCOLES PUBLIQUES
Mobiliers + Matériel
12 000 €

RESTAURANT SCOLAIRE
Mobiliers + Matériel
12 000 €

ACCUEIL LOISIRS / ESPACE JEUNES
Mobiliers + Matériel
8 000 €

VOIRIE
Cheminement piéton
320 000 €